

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT  
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

**GOUVERNANCE**  
**D'ENTREPRISES**

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE COFI  
DURANT L'EXERCICE 2015

## RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2015

### 1) Adhésion aux dix Principes de la Bourse de Luxembourg

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et à la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques, actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

La société COFI a adopté un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. La société a maintenu ce régime de gouvernance tout au long de l'année 2015.

COFI met publiquement à disposition un site Internet reprenant les principaux documents et les principales informations concernant la société : [www.cofi.lu](http://www.cofi.lu).

### 2) Comply or explain

Bien que cotée sur le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg, la société COFI s'applique à respecter fidèlement les dix Principes de Gouvernance de la Bourse de Luxembourg. Le Conseil d'administration a cependant estimé pouvoir s'en écarter sur trois points.

Le présent rapport sur la gouvernance de COFI devrait constituer le chapitre de gouvernance d'entreprise au sein du rapport annuel relatif au même exercice (selon la recommandation 1.7 liée au Principe 1 de la Bourse de Luxembourg). Le conseil d'administration a estimé plus opportun d'établir ce rapport séparément, et de le publier avec les rapports annuels, en tant qu'annexe à ces rapports et sur le site Internet de la société afin de le mettre à disposition de tous les investisseurs.

Le Conseil d'administration n'a pas retenu l'intégralité des critères d'indépendance évoqués par la Bourse de Luxembourg (selon l'annexe D relative à la recommandation 3.5 liée au Principe 3). Il s'en explique dans le rapport annuel (annexe 1 du chapitre Gouvernance d'entreprise : la Charte) : « *Le conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.* »

## Rapport sur la gouvernance de COFI durant l'exercice 2015

**2) Comply or explain (suite)**

Le Conseil d'administration a également jugé inutile de réclamer des actionnaires souhaitant participer à une assemblée générale de devoir remplir un formulaire et l'envoyer préalablement à la tenue de la réunion. Le Conseil estime que la vérification de l'inscription au registre des actionnaires ne nécessite pas de formalité supplémentaire.

**3) La charte de Gouvernance d'entreprise de COFI (la Charte)**

La Charte de COFI explicite les règles que la société s'oblige à respecter dans la gestion des affaires. La Charte a été adaptée régulièrement durant les dernières années. Début 2015, la Charte a été amendée pour prendre en compte la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 13 février 2015 et arrêtant le remplacement des actions au porteur en actions nominatives. La Charte, y compris les annexes, est publiée sur le site Internet de la Société.

Tous les administrateurs ont consacré le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Le Conseil d'administration a considéré que lui et les Comités spécialisés ont fonctionné correctement et conformément à la Charte de gouvernance de la Société durant l'exercice écoulé.

**4) Le Conseil d'administration**

Le Conseil comprend trois administrateurs non-exécutifs et indépendants. Les autres administrateurs sont soit membres du Comité de direction de COFI, soit en charge d'une fonction exécutive au sein d'une des sociétés du groupe.

Chacun des administrateurs fait l'objet d'un descriptif individuel reprenant notamment ses données personnelles ainsi que ses principaux autres mandats et le nombre d'actions COFI qu'il détient, repris dans la Charte de Gouvernance ci-dessus.

Durant l'exercice 2015, le Conseil d'administration se composait de :

- Frédéric Wagner, Président du Conseil
- Massimo Trabaldo Togna, Vice-président du Conseil
- Jean Bodoni, administrateur
- Americo Bortuzzo, administrateur indépendant
- Robert Hoffmann, administrateur indépendant
- Jean Noël Lequeue, administrateur indépendant
- Bruno Panigadi, administrateur et Secrétaire du Conseil

## Rapport sur la gouvernance de COFI durant l'exercice 2015

### 4) Le Conseil d'administration (suite)

Le Conseil s'est réuni à sept reprises durant l'exercice 2015, avec un taux de présence de 87,7 %. Pour établir et valider les résultats 2015, le Conseil s'est également réuni à deux reprises durant le premier semestre 2016, en réunions périodiques et à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil a consacré ses travaux au suivi des activités et des résultats de la société. Il a notamment assumé ses responsabilités en matière d'évolution stratégique et tactique du groupe COFI.

Compte tenu des activités spécifiques de COFI, essentiellement liées à des investissements sous forme de prises de participations dans des entreprises bancaires ou de détentions immobilières, les administrateurs ont été choisis pour leurs acquis professionnels préalables qui, ensemble, représentent de longues expériences économiques et juridiques ainsi qu'en gestion de sociétés bancaires et financières.

La présentation des dossiers au Conseil d'administration, aux Comités spécialisés ou au Comité de Direction se fait en présence des spécialistes en la matière, membres ou non du Conseil, ainsi que des experts en comptabilité et du réviseur d'entreprise suivant les sujets abordés.

Chaque année, les Présidents du Conseil d'administration et du Comité d'Audit et de Compliance effectuent une visite auprès des dirigeants de PKB Privatbank et de Cassa Lombarda, les deux principales participations du groupe COFI. Durant ces jours, ils bénéficient de présentations et de discussions portant sur les activités bancaires du groupe, leurs risques, leurs bilans et leurs résultats. Les rapports qu'ils établissent à l'issue de leur visite sont distribués à l'ensemble des membres du Conseil. En 2015, les deux présidents se sont rendus fin mai au siège de PKB Privatbank à Lugano, où ils ont rencontré les dirigeants de la banque suisse, PKB Privatbank, ainsi que ceux de la banque italienne.

Le Conseil dispose désormais de trois comités spécialisés et d'un Comité de direction.

### 5) Le Comité des nominations et des rémunérations

L'Assemblée Générale des actionnaires fixe les montants des rémunérations, honoraires et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction. Aucune option sur actions, aucun prêt n'a été accordé par COFI à l'un des membres de ces organes. Ces derniers ne bénéficient par ailleurs ni de rémunérations variables ni de régime de retraite complémentaire. Le montant total des rémunérations et honoraires accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction est repris dans les procès-verbaux des assemblées générales publiés sur le site Internet de la société.

## Rapport sur la gouvernance de COFI durant l'exercice 2015

### 6) Le Comité des nominations et des rémunérations (suite)

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni en mai 2015.

Le Comité se compose de :

- Massimo Trabaldo Togna, Président du Comité
- Americo Bortuzzo, Vice-président du Comité, membre indépendant
- Robert Hoffmann, membre indépendant
- Jean Noël Lequeue, membre indépendant
- Frédéric Wagner, membre
- Jean Bodoni, Secrétaire, Président du Comité de Direction (voix consultative)

### 7) Le Comité d'Audit et de Compliance

Le Comité d'Audit et de Compliance s'est réuni à cinq reprises dans le courant de l'exercice 2015, avec un taux de présence de 100 %. Ses travaux ont essentiellement porté sur les domaines qui lui sont attribués :

- le suivi des risques,
- le suivi de la Gouvernance d'entreprise,
- les relations avec le réviseur d'entreprise,
- le suivi du bilan et des comptes de résultats,
- la surveillance du suivi des risques bancaires.

Le Comité se compose de :

- Jean Noël Lequeue, Président du Comité, membre indépendant
- Americo Bortuzzo, Vice-président du Comité, membre indépendant
- Frédéric Wagner, membre et Secrétaire du Comité

### 8) Le Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à cinq reprises dans le courant de l'exercice 2015, avec un taux de présence de 93,3 %. Le Comité coordonne les décisions de gestion de COFI, société faîtière du groupe. Il examine les différentes propositions d'investissements et suit les opérations en cours. Il prépare les décisions du Conseil d'administration.

Le Comité se compose de :

- Jean Bodoni, Président du Comité
- Frédéric Wagner, Vice-président du Comité
- Bruno Panigadi, membre et Secrétaire du Comité

## Rapport sur la gouvernance de COFI durant l'exercice 2015

**9) Le Comité de stratégie bancaire**

Outre la surveillance consolidée exercée par la Banca d'Italia suivant les normes européennes, les filiales bancaires et financières du Groupe COFI sont soumises à une surveillance bancaire consolidée par FINMA, autorité suisse en matière de surveillance du secteur financier et d'assurance. Le contrôle consolidé interne a été confié par le Conseil d'administration de COFI aux organes de PKB Privatbank SA, Lugano. Le conseil d'administration a également décidé de mettre en place un Comité de stratégie bancaire couvrant ce périmètre consolidé et fixant les orientations stratégiques des activités bancaires et financières du groupe COFI.

Le Comité de stratégie bancaire est composé de :

- Frédéric Wagner, Président CdA de COFI, Président du Comité
- Massimo Trinaldo Togna, Vice-président CdA de COFI, Vice-président du Comité
- Jean Noël Lequeue, Président du Comité d'Audit et de Compliance de COFI, Secrétaire du comité
- Henry Peter, Président CdA de PKB Privatbank
- Paolo Vistalli, Administrateur délégué et Directeur Général de Cassa Lombarda
- Pierre Poncet

Membres sans droit de vote :

- Umberto Trinaldo Togna, Président de la Direction Générale de PKB Privatbank
- Luca Soncini, Directeur Général de PKB Privatbank
- Ferdinando Coda Nunziante, Directeur Général de PKB Privatbank

Le Comité s'est réuni à deux reprises en présence de la totalité de ses membres.

**10) Actionnaires**

Les droits égalitaires des actionnaires sont énumérés dans la Charte de gouvernance de la société. La Charte précise le nom des actionnaires détenant plus de 10 % des actions. Elle reprend in extenso le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration avec ses Comités spécialisés et son comité de direction. Les critères d'Indépendance des administrateurs et la Procédure pour éviter l'abus de marché forment respectivement l'annexe 1 et l'annexe 2 de la Charte.